

## Commune de BOLLEZEELE

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2025

En mairie - 19 h 30 / 21 h 30

La présidence de la séance est assurée par Laurent VANPOUILLE, adjoint au maire, pour le maire empêché.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	0

#### **PRÉSENTS (14) :**

VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine, BERTRAM Louis.

**ABSENT ayant donné procuration (0) :** néant.

**ABSENT(S) (1) :** MARLE Pierre.

Laurent VANPOUILLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### **1/ 2025-02-01 Rémunération des agents recenseurs**

Laurent VANPOUILLE rappelle aux membres du conseil municipal que la commune fait l'objet du recensement de la population.

L'INSEE a informé la commune en janvier 2025 du montant de la dotation de recensement soit 2470 €. Cette dotation est un élément de référence pour le calcul de la rémunération

Laurent VANPOUILLE propose de fixer la rémunération des trois agents recenseurs selon le nombre de logements de leur district sur la base de 3.92 € par logement, sachant que le montant obtenu correspond aux salaires bruts y compris les cotisations patronales et congés payés.

A ce jour le nombre de logement est de 662 logements repartis de la façon suivante :

- Mme MANIEZ Armandine : district 4 – 252 logements
- Mme GARRET Céline : district 5 – 201 logements
- Mme DEWAELE Marie-Andrée : district 1 – 209 logements

Un état du nombre de logements réellement recensés sera établi par agent et servira de base à la rémunération.

Mme MANIEZ et Mme DEWAELE seront rémunérés comme agent non titulaire de droit public.

Mme GARRET, agent contractuel de droit public à temps non complet déjà présent dans la collectivité pour exercer d'autres tâches, percevra des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Des heures supplémentaires seront versées au coordinateur pour les heures réalisées. Le conseil municipal émet un avis favorable aux propositions de rémunération des agents recenseurs.

## **2/ 2025-02-02 Personnel communal : suppression de postes**

Laurent VANPOUILLE rappelle la réunion du 10 avril 2024 et la création pour avancement de grade de 5 postes au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et la nécessité de supprimer les postes vacants du tableau des emplois communaux. Il rappelle le départ en retraite d'un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, poste devenu vacant également.

L'avis du Comité Social Territorial (CST) du 4 février 2025 est favorable à la suppression de ces six postes, le conseil municipal peut donc délibérer.

Accord du conseil municipal pour la suppression des six postes vacants au tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> mars 2025.

## **3/ 2025-02-03 Personnel communal : participation aux contrats labellisés de prévoyance**

Laurent Vanpouille rappelle la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2024 et la proposition du conseil municipal de fixer à 10 € par mois et par agent la participation de la commune pour un contrat de prévoyance labellisé.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à cette proposition le 4 février 2025.

Le conseil municipal décide de verser à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, 10 € par mois et par agent présentant un contrat de prévoyance labellisé.

## **4/ Accueil collectif de mineurs**

### **a. 2025-02-04 Organisation de l'ACM d'été 2025**

Suite aux propositions de la commission « Affaires scolaires et périscolaires » et à la rencontre avec Mme PICOUT représentante de la CAF concernant le projet de modification de l'ACM d'été, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier l'organisation de l'ACM d'été de la façon suivante :

- Nombre de semaines : 4
- Date : 15 juillet au 9 août 2025
- Horaires : 9 h – 17 h
- Péricentre : 8 h – 9 h et 17 h – 18 h
- Journée complète ou retour au domicile de 12 h à 14 h.
- Nombre d'enfants accueillis : 54
- Age : 4 à 12 ans

**b. 2025-02-05 Modification de la délibération relative à l'organisation des ACM des petites vacances 2025**

Une erreur de rédaction a été faite au sein de la délibération n°2024-12-03 concernant la participation des familles bollezeeloises et non bollezeeloises aux ACM des petites vacances 2025.

Laurent VANPOUILLE propose le retrait de la délibération n°2024-12-03 et son remplacement avec la modification suivante concernant les tarifs :

Quotient familial	Bollezeelois	Non bollezeelois
QF < 400	12.80 euros	15.40 euros
400 ≤ QF < 610	14.90 euros	17.90 euros
610 ≤ QF < 750	17.10 euros	20.50 euros
750 ≤ QF < 1000	19.30 euros	23.20 euros
QF ≥ 1000	21.30 euros	25.60 euros

**5/ 2025-02-06 Convention 2025 de HAUT DE FLANDRE INSERTION**

Laurent VANPOUILLE rappelle la fusion de l'AIPI et de Initiatives rurales en Hauts de Flandre Insertion.

Hauts de Flandre Insertion a décidé de fixer son forfait de participation des communes à 280 euros la journée d'intervention pour 2025. Pour la commune, 32 journées d'intervention sont prévues en 2025, soit une dépense de 8 960 euros à prévoir au budget primitif.

Le conseil municipal autorise la signature de la convention correspondante. La somme de 8 960 euros sera inscrite au budget primitif 2025.

**6/ 2025-02-07 Versement de la subvention au contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie**

Il y a lieu de procéder au versement de la deuxième partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en février 2025 comme convenu dans la convention (un versement en octobre et un en février).

Le Conseil Municipal autorise le versement de la somme de 6 395.89 € en février 2025, soit avant le vote du Budget Primitif 2025.

**7/ 2025-02-08 Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

M. le Maire propose de réaliser des achats en investissement avant le vote du budget 2025. Il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler les factures correspondantes. Accord du Conseil Municipal à hauteur de 7 305.00 € correspondant à :

Article	Objet	Montant
2131	Seuil portes arrière médiathèque	700.00 €
2188	Autolaveuse Espace Jules Dehaene	5 305.00 €

2188	Armoire froid positif	1 300.00 €
Total		<b>7 305.00 €</b>

Le devis Henri Julien de 1251.60 € a été retenu pour l'armoire froid positif.  
 Pour l'autolaveuse, des demandes de démonstration de matériel ont été faites avant de choisir le matériel.

### **9/ 2025-02-09 Remplacement de la vitre de l'abri bus**

Laurent VANPOUILLE rappelle que l'abribus, Grand'Place, a été percuté par un véhicule qui se stationnait.

Le conseil municipal décide que :

- la commune prend en charge la facture de remplacement de la vitre de 302 €
- un titre de recette d'un montant de 302 € sera émis à l'encontre du responsable de l'accident.

### **10/ Questions et informations diverses**

- Laurent Vanpouille expose qu'une nouvelle demande de négociation de prix a été faite par le futur acquéreur de la maison de Pontcarré. L'acquéreur n'a pas donné suite à sa demande.
- La commune rencontre des difficultés avec son réparateur habituel d'éclairage public. Depuis plusieurs mois, les éclairages défectueux ne sont pas réparés par manque de personnel qualifié chez notre prestataire. Une solution devra être trouvée pour la fin du mois.
- Dates de réunions :
  - o CCAS : lundi 24 mars 2025
  - o Conseil municipal : jeudi 6 mars 2025
  - o Commission des finances : lundi 17 mars 2025
  - o Conseil municipal : lundi 7 avril 2025
- Manifestations :
  - o Nouveaux arrivants : samedi 27 septembre 2025
  - o Banquet : semaine 47 ou 48
  - o Colis des aînés : samedi 8 novembre 2025
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par le Conseil Municipal,  
**Droit de préemption urbain :**

Laurent VANPOUILLE fait part des 19 déclarations d'intention d'aliéner transmises en 2024 par des notaires pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de

préemption. En 2025, deux dossiers ont été signés par M. le Maire pour la vente de deux habitations.

- Véhicule :

Le conseil municipal décide de faire floquer le nouveau véhicule communal. Au nom de la commune.

Michel DACRE fait part de ses recherches d'un second véhicule pour les services techniques.

Bertrand DECANTER signale la vitesse excessive de circulation route de Gravelines à proximité des commerces (AR Optique, Aldi...).

Laurent VANPOUILLE expose qu'une plainte a été déposée en Gendarmerie suite au tag de la porte de l'Espace Jules Dehaene le 20 janvier 2025.

La secrétaire  
Christine KIECKEN



L'adjoint au maire  
Laurent VANPOUILLE

